

# 5 Jours pour Entreprendre

## Création entreprise : Identifier les points clés pour un projet réussi

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Acquérir la méthodologie pour créer ou reprendre une entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> Acquérir les bases pour réaliser les études prévisionnelles (marché, financement)</li> <li><input type="checkbox"/> Partager l'expérience d'autres entrepreneurs</li> <li><input type="checkbox"/> Bénéficier de l'expertise des conseillers CCI</li> <li><input type="checkbox"/> Profiter des réseaux de partenaires des CCI</li> <li><input type="checkbox"/> Acquérir les compétences pour développer durablement une entreprise</li> </ul>
<b>Public</b>	Porteur de projet de création ou reprise d'entreprise ( <u>sauf micro-entrepreneur</u> )
<b>Pré requis</b>	Avoir un projet concret de création ou de reprise d'entreprise
<b>Programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Votre projet de création d'entreprise : vous, l'équipe et le projet</li> <li><input type="checkbox"/> Le contexte et le marché</li> <li><input type="checkbox"/> Les points clés de la gestion, le prévisionnel financier et le plan de financement</li> <li><input type="checkbox"/> La fiscalité de l'entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> La protection sociale</li> <li><input type="checkbox"/> Les formes et environnements juridiques de l'entreprise</li> <li><input type="checkbox"/> Les questions patrimoniales</li> <li><input type="checkbox"/> La protection des biens et des personnes</li> <li><input type="checkbox"/> Les sources de financement bancaire</li> <li><input type="checkbox"/> Les dispositifs d'aide</li> <li><input type="checkbox"/> La politique commerciale</li> <li><input type="checkbox"/> Le pilotage de l'activité</li> <li><input type="checkbox"/> Le plan d'affaires</li> </ul>



<b>Méthode pédagogique</b>	Formation collective en présentiel Supports d'interventions pour les intervenants Supports de cours pour les stagiaires Fiche d'évaluation / satisfaction
<b>Intervenants</b>	Des conseillers création / reprise des CCI  Des experts techniques (avocat, notaire, expert-comptable ...)
<b>Méthode d'évaluation</b>	Evaluation des compétences acquises par un quizz
<b>Certification</b>	Cette formation donne accès à la certification « Création entreprise : identifier les points-clés pour un projet réussi »
<b>Organisation</b>	Durée : 5 jours - 35 heures Lieu: Bourg-en-Bresse Dates 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 au 11 mars</li> <li>• 13 au 17 juin</li> <li>• 19 au 23 septembre</li> <li>• 5 au 9 décembre</li> </ul>
<b>Tarifs</b>	<b>Tarif : 525 €</b>



**Création entreprise :  
Identifier les points clés pour un projet réussi*****BULLETIN D'INSCRIPTION***

Date du stage : Du .. / .. / .... Au .. / .. / ....

**STAGIAIRE** Madame  Monsieur

Nom :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse :

.....

Code postal : ..... Commune :

Téléphone : .. . . . .

E-mail :

**SITUATION DU STAGIAIRE** Demandeur d'emploi Salarié Autre

Activité envisagée : .....

.....

**Pour confirmer votre inscription :****Retourner ce bulletin complété au moins 11 jours avant le début du stage,  
joindre l'accord de prise en charge et un chèque de caution de 525 € à l'ordre de  
« CCI de l'Ain » à :****CCI de l'Ain - 1 rue Joseph Bernier  
CS 60048 - 01002 Bourg-en-Bresse Cedex  
☎ 04 74 32 13 00 - 📠 04 74 21 42 63**

(1 bulletin d'inscription et 1 paiement par stagiaire)

## CONDITIONS GENERALES

### Modalités pratiques

Les stages se déroulent sur une tranche horaire entre 8h30 et 17h00 dans les locaux de la CCI de l'Ain – 1 Rue Joseph Bernier à Bourg-en-Bresse.

Dans la semaine précédant l'ouverture du stage, une convocation par mail précisant les horaires, le lieu et le programme du stage est adressée au stagiaire.

### Inscription

Complétez le bulletin d'inscription ci-joint, et retournez le, accompagné de votre règlement, à l'ordre de la CCI de l'Ain, à l'adresse suivante : CCI de l'Ain 1 Rue Joseph Bernier 01000 BOURG EN BRESSE

### Facturation – Règlement

Règlement par le stagiaire ou l'entreprise : la totalité du montant doit être réglé avant le démarrage du stage.

Règlement par un OPCA ou Pôle Emploi : la facture est directement adressée à l'organisme lorsque l'accord de prise en charge a été réceptionné par la CCI de l'Ain avant la fin du stage. En l'absence de ce document la facture sera adressée au stagiaire. En cas de prise en charge partielle, la différence du coût sera facturée au stagiaire.

Dans l'attente de la prise en charge définitive, nous **joindre impérativement** un chèque de caution personnelle de 525 €. A l'issue du stage, ce chèque de caution sera encaissé si aucun accord de prise en charge n'a été reçu par la CCI de l'Ain.

### Report – Annulation

La CCI de l'Ain se réserve le droit d'annuler une session et de reporter l'inscription sur la session suivante dans les cas où il n'y aurait pas un nombre d'inscriptions suffisant ou faute de places disponibles. Vous en serez informé au plus tard dans la semaine précédant le démarrage du stage.

Annulation du stage par le stagiaire : En cas de désistement moins de 11 jours avant la date de démarrage du stage, l'intégralité du coût sera retenue sauf cas de forces majeures dûment justifiés. Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite à la CCI de l'Ain.

## FINANCER SON STAGE

Vous pouvez le financer avec votre CPF (Compte Personnel de Formation) :

Connectez-vous sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche> et saisissez le nom « **Création entreprise : Identifier les points clés pour un projet réussi** » dans la barre de recherche et indiquez la ville dans laquelle vous voulez suivre la formation